



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-11-23

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 31

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Maine NAVAILS, comptabilité et marchés publics

Le Résistant : Béatrice FERRER, journaliste.

Association des usagers : Marie Carmen AGGOUNE.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, FAURE Charles, ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude, BOUCHON Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MIQUEU Christophe), MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUGUEC Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Présent non votant :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : CHARENTON Michel

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : Christophe MIQUEU (pouvoir à Benjamin MALAMBIC).

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, MARTY Bruno

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, / Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312- 1, L.3312-1 et L.5211-3,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 alinéa 2 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'article 1.2.1 du titre III chapitre 1 de l'instruction budgétaire et comptable M4, N° INTB0200544J,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif,

Considérant la présentation réalisée, à la demande du Président, par le Responsable Administratif et Financier de l'USTOM, du document ci-annexé,

Considérant le contexte stratégique et sa prise en considération dans la prospective financière 2023-2027,

Considérant l'évaluation du Plan Pluriannuel d'Investissements programmés, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement prévisibles au regard de la stratégie proposée, et leurs conséquences en termes d'équilibre de la situation financière du syndicat à l'horizon 2027,

Considérant la tenue d'échanges relatifs aux arbitrages à réaliser,

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir débattu, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **Prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et du débat qui s'en est suivi,
- **Confirme** que les échanges se sont déroulés conformément à la législation en vigueur et sur la base du document ci-annexé, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président
Christian MALANDRINO

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Préambule

L'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes et EPCI de plus de 3.500 habitants, le chef de l'exécutif présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte les informations suivantes :

1. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
2. La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recette d'investissement et le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
3. Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations fixées aux 1°, 2°, et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne comporte pas de caractère décisionnel.

Il est ici rappelé qu'une démarche d'analyse financière prospective est menée chaque année par la gouvernance actuelle, afin de tracer l'horizon à 5 ans de la réflexion stratégique. Une fois par an, à l'occasion de la préparation du ROB, les hypothèses de sa construction sont posées et discutées en vue d'actualiser les perspectives financières de l'USTOM et de les formaliser pour les présenter au Conseil Syndical.

Cette réflexion mobilise l'ensemble des services du syndicat auxquels une lettre de cadrage budgétaire, détaillant les modalités et le calendrier des restitutions aux élus, est adressée en vue de préparer l'atterrissage de fin d'année et un projet de budget, en fonctionnement et en investissement. Ce travail permet de présenter :

- Une projection des dépenses et recettes réelles de fonctionnement traçant une perspective d'épargne brute,
- Une projection des dépenses et recettes futures d'investissement esquissant un tableau prévisionnel de financement incluant :
 - o Un plan pluriannuel d'investissement à l'horizon 2027
 - o Un besoin de financement à long terme du syndicat, à arbitrer entre autofinancement et recours à l'emprunt.

Ainsi, en premier lieu, le rapport traitera du contexte stratégique du syndicat, dans son environnement économique et financier, tel que présenté dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et la loi de finances pour 2024 et leurs impacts prévisibles sur la commune ou l'EPCI.

Seront présentées successivement, la situation du syndicat au 31 Décembre 2023, les hypothèses tendanciennes retenues dans le contexte actuel, le Plan Pluriannuel d'Investissement revu, le tout permettant de construire **un scénario dit « au fil de l'eau »**.

Sur ce scénario sont ensuite appliqués, comme des calques superposés, les impacts stratégiques que constituent :

- Le plan Biodéchets,
- Le sur-tri des encombrants,
- Les prémisses d'un déploiement des Points d'Apports Volontaires en bastides.

La prospective 2023-2027 est le résultat de cette construction permettant aux décideurs de saisir la vue d'ensemble des équilibres financiers futurs, notamment à l'égard de l'endettement et du plan d'investissement proposé, et de juger de l'opportunité d'apporter les ajustements nécessaires à la grille tarifaire.

Le projet de budget primitif pour 2024 en découlera, en vue de son vote lors du dernier Conseil Syndical de l'exercice 2023.

1- Eléments généraux stratégiques et financiers

Le contexte général et local de l'activité déchets au niveau national sont rappelés ci-après :

- **l'augmentation programmée des dépenses de TGAP**, selon le rythme inscrit par la loi de finances de 2019. La première étape est intervenue le 1^{er} janvier 2021 et se poursuit depuis lors à un rythme inexorable, pesant dans les comptes de toutes les collectivités en charge du traitement ultime des Ordures Ménagères Résiduelles, quelque soient leur fiscalité, charge à elles de la répercuter aux usagers du SPGDM plus ou moins fortement selon leur degré de performance dans le détournement des recyclables.

Le niveau de TGAP pour 2023 est une augmentation de 11€/tonne soit +27,5%, ce qui représentera 51 €/tonne d'OMR ou d'encombrants enfouis.

- **L'augmentation des coûts des exutoires de déchets ultimes** dans les filières d'élimination, s'ajoute à l'inflation de la TGAP, et reflète, dans les prix de marché, le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande de capacités, en Gironde au profit du groupe VEOLIA, en situation de monopole local. L'année 2021 a vu prendre corps un partenariat des syndicats du Sud-Gironde, mais la réflexion sur le développement de nouveaux exutoires, qui devrait être portée au niveau Départemental, voire Régional ne semble guère progresser.

- **La fluctuation des cours de reprise des matériaux recyclés**. Après une année 2020 au plus bas, l'année 2021, marquée par le rebond économique mondial post épidémique, a enregistré une hausse historique des cours mondiaux. Ce niveau s'est maintenu une grande partie de l'année 2022. Depuis la fin 2022, les ferrailles et autres produits métalliques, puis les produits plastiques en 2023, ont subi à leur tour des corrections sévères de prix, revenant ainsi à un niveau moyen.

- **Le statut des emplois au sein du syndicat régi par les règles des SPIC**, générant des situations singulières, constatées en 2022 sous un aspect inédit, puis les revalorisations salariales décidées par le Gouvernement se sont appliquées de manière différenciée selon que les salariés relevaient du secteur public ou du secteur privé, créant des malaises compréhensibles au sein de l'équipe des collaborateurs de l'USTOM.

- L'arrivée de la législation sur la mise en œuvre du **traitement différencié des bio déchets**, au 1^{er} janvier 2023 pour les professionnels, et au 1^{er} janvier 2024 pour les particuliers. Avec l'étude commanditée à EODD en 2020, l'USTOM avait anticipé cette échéance : une politique Biodéchets et un Plan d'Actions en vue de son déploiement ont été votés par le Conseil Syndical du 13 septembre dernier.

- **La nécessaire mise aux normes des sites**, dans le contexte normatif très strict des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) constitue pour le syndicat un engagement financier et technique pluriannuel toujours d'actualité.

Le redressement de la situation financière du syndicat entre 2020 et 2022, puissamment aidée par la revalorisation de la grille 2021 et la conjoncture des cours mondiaux de reprise des matériaux permet de relativiser ses attentes et de desserrer l'étau des contraintes présentées précédemment mais il reste de nombreux défis à relever d'ici la fin de l'actuel mandat.

Les enjeux financiers pour le syndicat y sont désormais les suivants :

- Maintenir un niveau de recettes de fonctionnement permettant dans le temps de stabiliser une marge brute opérationnelle permettant de financer le plan d'investissement à moyen terme du syndicat. En parallèle, poursuivre le travail engagé avec la DGFIP pour maximiser le recouvrement de la facturation émise
- Contenir la croissance des charges de fonctionnement au-dessous de l'inflation
- Maintenir une capacité de remboursement de la dette en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Sur un plan stratégique, le Président et les élus ont tracé les orientations suivantes :

- Engager les actions nécessaires pour réduire et valoriser les flux collectés et traités, notamment en assurant le déploiement de la stratégie biodéchets,
- Mettre à niveau les outils industriels de l'USTOM dans le respect des réglementations environnementale et du code du travail,
- Travailler sur la structure de la grille tarifaire afin de garantir plus d'équité entre les différents producteurs de déchets,
- Stabiliser le niveau des charges hors marchés de prestations, et les effectifs.

2- Perspective d'atterrissage au 31/12/2023 et hypothèses d'évolution tendancielle 2024-2027.

Bilan prévisionnel de l'exécution 2023 en recettes

Le dernier point financier réalisé sur la base de l'exécution à fin septembre 2023 a permis de mettre en exergue des recettes globalement stables (en 0 et -3%).

Au niveau du chapitre 74 :

- Des **recettes de Redevance d'au moins 1,3% de plus qu'en 2023**, avec l'inconnue du niveau de réévaluation de la facturation complémentaire consécutive à la diminution du nombre de levées de 18 à 15 dans le forfait. En 2023, le niveau de facturation a progressé d'environ 200 K€, traduisant la captation de nouveaux usagers,
- Les subventions des éco-organismes dépasseraient cette année la barre symbolique du **million d'euros** du fait de l'atteinte des objectifs de recyclage CITEO pour 2022, intégrant un tonnage toujours croissant de matières recyclables,
- La perception de **subventions de l'ADEME et de la Région à hauteur de 68 K€**, obtenues pour le financement du poste Développement/Mutualisations et pour l'étude d'optimisation du SGPD (conduite par EODD).

Au niveau des autres chapitres de recettes :

- **La diminution de 8,4% de la redevance d'accès en déchèteries**, du fait de la quasi-disparition de la contribution des particuliers (5 K€) qui représentent pourtant 96% des passages, quand les apports des professionnels rapportent 420 K€,
- Un produit de **revente des matériaux en chute libre** après deux années d'envolée des cours mondiaux ; les recettes correspondantes diminueraient de 350 K€ (-36%),
- Le maintien d'un haut niveau des ventes de la Recyclerie attendu à 284 K€. Pour mémoire, le chapitre 75-autres revenus intégrait l'an passé les 50K€ d'indemnité de bail emphytéotique de Total Energies.

RECETTES		Comptes administratifs			Prospective FONCTIONNEMENT					
		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027	Hyp. Evol'tan
74	CDC- appels RI	7 782	8 842	9 358	9 485	9 730	9 730	9 730	9 730	0,00%
	SUBVENTIONS Filières valorisation	1 254	954	938	1 096	1 016	1 036	1 057	1 078	2,00%
	SUBVENTIONS (Ademe, TOTAL)	33	0	0	69	60	60	35	0	fixe
	Remboursements sur CAE	52	85	95	81	84	88	91	95	4,00%
	Sous-Total 74 :	9 121	9 880	10 391	10 730	10 890	10 913	10 912	10 902	
70	Produit des services de l'USTOM	347	491	463	424	440	463	501	540	2,00%
70	Revente de matériaux	294	788	975	625	637	650	663	676	2,00%
013	Remboursements s/ rémunérations	104	19	63	41	43	45	46	48	4,00%
75	Autres revenus dont Recyclerie	185	275	336	284	284	284	284	284	0,00%
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	fixe
77	Produits exceptionnels	14	83	276	7	10	10	10	10	fixe
042	Opération d'ordre entre sections	173	173	179	179	179	179	179	179	fixe/10 ans
002	Solde cumulé reporté									
	TOTAUX :	10 238	11 709	12 683	12 289	12 482	12 543	12 595	12 639	RECETTES

Perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement

Le produit fiscal de la Redevance Incitative

Le scénario fil de l'eau repose sur :

- Le maintien des règles de comptabilisation adoptées depuis 3 ans :
 - o Un niveau de facturation prévisionnelle de l'exercice N, auquel est appliqué un taux de recouvrement de 90%.
 - o A cela s'ajoutent 100% des restes à recouvrer issus des exercices antérieurs. L'actualisation du niveau des restes à recouvrer montre que, selon les CDC, 96% à 100% de la facturation -nette des annulatifs- de l'exercice 2014 a in fine été recouvré, et que cette proportion diminue d'environ 1% par an pour les exercices suivants.

Pour 2024, la structure de la grille tarifaire est conservée, avec un forfait de 15 levées de collectes en porte à porte. Pour mémoire, la majeure partie des usagers particuliers n'utilise qu'au mieux 12 levées annuelles alors que les professionnels et résidences collectives représentent la majeure partie des levées supplémentaires.

Une nouvelle grille relative aux apports volontaires en bornes à contrôle d'accès (BAV) est instaurée, sur la base d'un forfait de 900 litres par habitant et par an, soit 30 ouvertures de 30 litres, pour répondre à un déploiement encore expérimental de BAV dans un nombre volontairement très limité de centre-bourgs de bastides. L'impact de cette grille sera, à ce stade du déploiement, sans impact financier sensible.

Les subventions des éco-organismes (Chap. 74).

Sauf versements additionnels susceptibles de compléter les performances annuelles, les subventions perceptibles auprès d'Eco-Emballages sont anticipées aux taux maximaux, en lien avec les performances actées ces deux dernières années, du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri. La donne pourrait changer en 2024, avec un nouveau contrat CITEO, dont on ne maîtrise pas encore les conséquences pour l'USTOM. A défaut l'hypothèse retenue est celle de la stabilité des soutiens à la tonne en parallèle d'une croissance des tonnages de 2%.

Les recettes de revente de matériaux (Chap. 70).

Le contexte actuel incite au pessimisme sur courte période, notamment sur dérivés pétroliers (plastiques). L'hypothèse de croissance retenue à moyen terme est cependant la stabilité des prix et la croissance de 2% en tendance des tonnages.

Les recettes d'apports en déchèteries ou au quai de transfert (Chap. 70).

Les produits des facturations de services sont essentiellement conditionnés par la politique tarifaire vis-à-vis des apports en déchèteries ; la politique vis-à-vis des particuliers est de revenir à la facturation au volume sur les mêmes flux que les professionnels au-delà du 12^{ème} passage. Les tarifs au m3 sont également revus à la hausse, eu égard à l'évolution des coûts analytiques par flux. L'hypothèse de croissance des recettes à terme est prudemment limitée à +2% dans la mesure où la politique de broyage des déchets verts et d'ouverture à de nouvelles REP amènera à une restriction des tonnages entrants.

Les autres produits de gestion courante (Chap. 75).

Les revenus annexes associés aux salaires sont indexés sur l'hypothèse de croissance naturelle de la masse salariale, soit +4% par an. Les autres revenus sont anticipés en stabilité.

Les produits exceptionnels (Chap. 77).

Dans une démarche prospective, les éléments exceptionnels n'ont pas à rentrer en ligne de compte. Aussi, les produits rentrant dans cette catégorie (pénalités sur marchés, notamment, produits de cession) sont limités à un trait statistique de 10 K€/an.

Les opérations d'ordre (Chap. 042)

Les opérations d'ordre entre sections correspondent à l'amortissement sur une durée de 10 ans d'un volant d'1,7 M€ de subventions perçues avant la transformation en SPIC et rapportées au compte de résultat, constituant de fait durant cette période, une recette exceptionnelle de 173 K€/an.

Résumé des hypothèses tendancielle retenues - Recettes

RECETTES- Hypothèses de croissance annuelle moyenne	Taux
74- Appels CDC- Redevance incitative	<i>Hypothèse</i>
74-SUBVENTIONS Filières valorisation	2,00%
74-SUBVENTIONS ADEME	<i>fixe</i>
74-Remboursements sur CAE	4,00%
70-Produit des services dont facturations	2,00%
013-Remboursements s/ rémunérations	4,00%
75-Autres revenus dont Recyclerie	0,00%
76-Produits financiers	<i>fixe</i>
77-Produits exceptionnels	<i>fixe</i>

Bilan prévisionnel de l'exécution 2023 en dépenses

Le dernier point financier réalisé sur la base de l'exécution à fin septembre 2023 a présente des dépenses globalement stables à +1%. **Attention, cette lecture est en trompe-l'œil dans la mesure où 780 K€ de charges d'amortissement exceptionnelles ont été enregistrées en 2022. A périmètre constant, les dépenses augmenteraient en réalité de 671 K€, soit +6,3% !**

Au niveau du chapitre 011 :

- **Une forte augmentation de la consommation de charges générales par rapport à 2022 (+21%) :**
 - Du début du déploiement du plan biodéchets avec 120 K€ de nouvelles dépenses (au premier chef : les composteurs individuels),
 - Des coûts d'assurances ayant encore progressé de 50 K€ entre 2022 et 2023,
 - De la mise en œuvre effective des nettoyages et lasurage de BAV (+25 K€),

- De l'augmentation du budget de fonctionnement informatique de 50 K€,
- La substitution progressive du parc de camions USTOM par des camions en location permet de stabiliser les dépenses du parc,
- Le changement de direction au service communication a par ailleurs de fait contribué à reporter des dépenses sur le budget communication cette année.

➤ **Un coût global des marchés d'exploitation qui se contracte de 267K€ comparativement à 2022.**

Cette évolution est contre-intuitive, mais l'explication repose en fait sur deux raisons principales :

- Le démarrage d'un nouveau marché de collecte en porte-à-porte optimisé avec COVID, permettant de gagner un an d'évolution du coût global.
 - Des tonnages collectés, transportés et traités en relativement forte baisse à fin septembre :
 - o -7% sur les OMR et le verre,
 - o -1% sur les recyclables (contre +3% en tendance).
- Une augmentation de la masse salariale consécutive à la professionnalisation des équipes et au renforcement de l'organigramme nécessite un ajustement du budget du 012 dès cette année.

SCENARIO PROSPECTIF 2023-2027 fil de l'eau - hors biodéchets // tar 0.00% par an									
(Données exprimées en K€)									
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Comptes administratifs			Projection N	Prospective FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027	Hyp. Evol/an
011	865	990	1 209	1 398	1 454	1 512	1 573	1 635	4.00%
Charges Générales	0	109	93	183	191	198	206	214	4.00%
611-Marchés de prestations administratives	5 091	5 492	5 625	5 358	5 687	6 004	6 324	6 665	4.00%
611-Marchés collecte/traitement hors TGAP	249	434	546	631	705	776	765	754	Prévu
611-T.G.A.P.	6 205	7 024	7 474	7 570	8 036	8 490	8 868	9 269	
Sous-Total 011 :	2 184	2 136	2 316	2 665	2 772	2 882	2 998	3 118	4.00%
012 Charges de Personnel	42	50	60	70	71	73	74	76	2.00%
65 Autres charges de gestion courante	92	88	79	83	80	73	66	61	réel
66 Charges Financières	0	0	0	0	0	24	86	83	Déduit
66 Intérêts nouveaux emprunts	28	17	16	18	18	18	18	18	fixe
67 Charges Exceptionnelles	0	5	0	31	0	0	0	0	fixe
68 Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0	0	0	0	fixe
022 Dépenses imprévues	720	773	1 550	953	1 013	1 090	1 167	1 218	fixe
042 Dotations aux amortissements/Cession	0	0	0	0	0	0	0	0	
023 Virt à la section de fonctionnement	9 272	10 093	11 495	11 389	11 990	12 651	13 277	13 843	DEPENSES
TOTAUX :									

A ces égards, une décision modificative est prévue à l'ordre du jour du Conseil de décembre.

Perspectives d'évolution des dépenses de fonctionnement

L'évolution des coûts d'exploitation au 611 (chap.011)

Les projections relatives à ce chapitre, sensible au regard de son poids dans le total des dépenses (60% des dépenses réelles de fonctionnement), ont fait l'objet d'une projection fine des évolutions de tonnage et de prix, au regard de l'analyse de l'historique récent.

1- Projection des Tonnages « au fil de l'eau »

L'analyse des tonnages collectés sur les 5 dernières années montre une diminution des tonnages d'OM collectés en PAP en moyenne de 1% par an, s'accroissant en 2023 (-7% à fin septembre). Ce phénomène est constaté chez les syndicats voisins, et attribué essentiellement à la reprise de l'inflation en 2022 traduite en baisse du pouvoir d'achat et par suite de la consommation des ménages.

En parallèle, on constate une hausse des tonnages des recyclables de 3% par an. Le projet de budget 2024 maintient cette perspective à +3%. La conjonction des évolutions croisées OMR et Recyclables sur moyenne période traduit une amélioration continue du geste de tri.

Pour ce qui concerne les encombrants, nous constatons une stabilité des tonnages passés collectés et enfouis (hormis inondations de 2021) . Nous prévoyons cependant une réduction progressive des tonnages collectés de -100 T par an du fait de la mise en service de la nouvelle REP Bâtiment qui devrait amener les professionnels à déposer moins de déchets dans la mesure où des points de collecte se développeront.

Les collectes des PAV se situent à des volumes stables dans le temps.

Les rotations des camions sous-traitées à MAUFREY suivent les tendances constatées sur les OM, encombrants et recyclables.

Enfin, nous constatons des réductions de tonnages sur les déchets verts dans la mesure où les apports sont plus sévèrement régentés en déchèteries et où ils sont en partie détournés pour être traités chez LECOURT. Le développement du broyage sur placette avec notre propre broyeur (démarrage en 2024) est de nature à réduire fortement le recours à PAPREC (dépannage) ; et le criblage est désormais assuré en régie.

2- Les hypothèses de Prix

Eu égard à l'évolution constatée des indices de révision en 2022, l'évolution des prix de service, pour la fraction hors TGAP, est projetée à + 4% par an au-delà de 2023, pour les marchés de collecte et traitement avec nos plus gros opérateurs : COVED, VEOLIA, BRANGEON, ainsi que les marchés de transport et les traitements de plus faible valeur.

Comme précisé précédemment, la fraction de TGAP suit la trajectoire votée par le parlement.

Au niveau du chapitre 012 :

En 2023, un fort turnover a affecté l'effectif des cadres de l'USTOM avec les départs de la responsable de la Communication, la directrice des Services Techniques, le chargé de Prévention et le chargé de Développement/Mutualisations. D'une part, les profils des nouvelles recrues ont été redimensionnés à la hausse avec pour corollaire des rémunérations majorées et d'autre part deux postes ont été créés de chargés de travaux (non budgété) et d'assistante Biodéchets (budgété). Enfin, des réévaluations du point sont intervenues au niveau de la CNAD pour compenser l'inflation. La masse salariale anticipée à fin 2023 progressera en conséquence d'environ +15%, en dépassement d'environ 60 K€ sur le BS2023, nécessitant le vote de nouveaux crédits par Décision Modificative.

L'hypothèse de croissance des charges du 012 est prévue pour 2024 à +4%, en cohérence avec l'inflation.

Résumé des hypothèses tendanciennes retenues - Dépenses

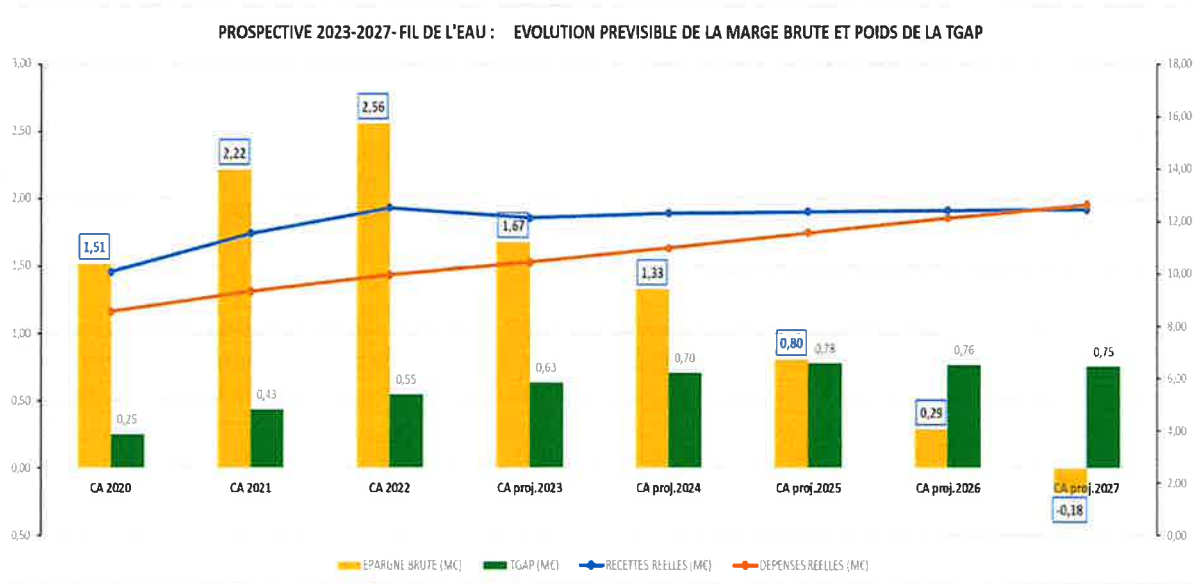
DEPENSES- Hypothèses d'inflation annuelle moyenne	Taux
011-Charges Générales	4,00%
611-Marchés de prestations administratives	4,00%
611-Marchés de collecte/transport/traitement hors TGAP	4,00%
T.G.A.P.	Prévu
012-Charges de Personnel	4,00%
65-Autres charges de gestion courante	2,00%
66-Charges Financières	réel
Intérêts nouveaux emprunts	Calculé
67-Charges Exceptionnelles	fixe
68-Provisions pour risques et charges	fixe
Dotations aux amortissements/Cession	fixe

En conclusion des perspectives d'atterrissage pour 2023 :

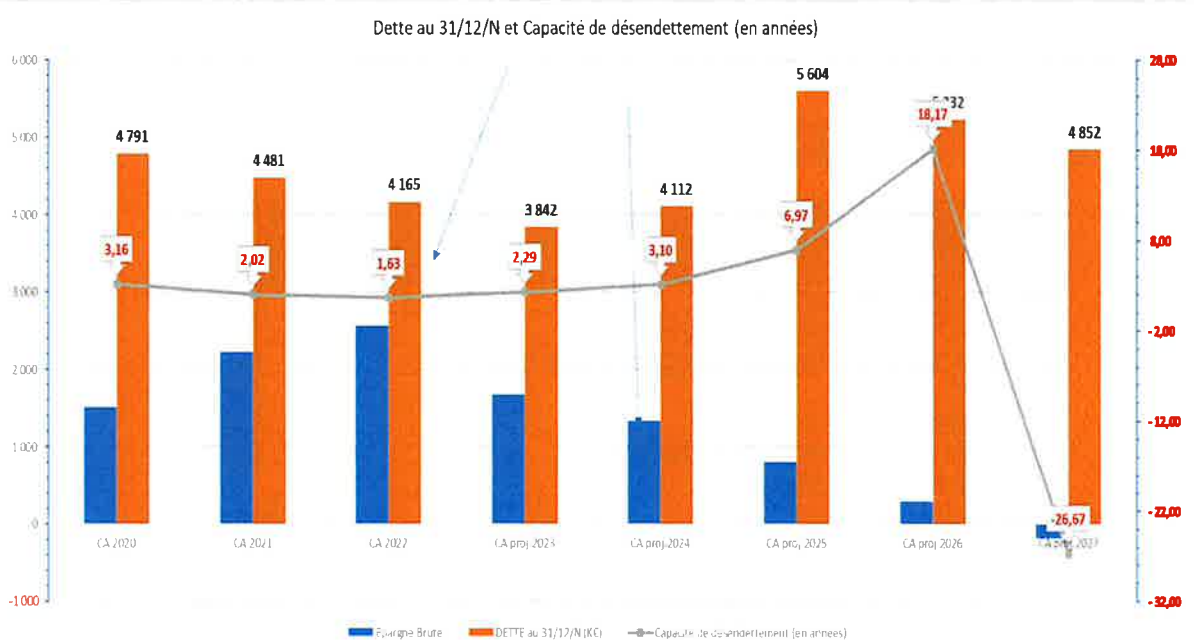
- Le résultat de fonctionnement est attendu à +900 K€,
- Les dépenses d'équipement 2023 sont projetées à 1,7 M€ (incluant les RàR), niveau relativement élevé générant, compte tenu des reports de l'exercice antérieur un besoin de financement prévisionnel de la section d'environ 1,3 M€.

3- Le scénario fil de l'eau

Les perspectives d'autofinancement = évolution de l'épargne brute



Ce tableau montre le croisement des lignes de recettes et de dépenses réelles en 2026, autrement dit un « effet ciseau ». La Marge Brute d'Autofinancement décroît rapidement, pour devenir négative en 2027, et ne permet pas de rembourser la dette restant due dans des conditions satisfaisantes.



Ce tableau montre le double effet de la décroissance de l'épargne brute et du stock de dette dès 2025. Dès lors, la capacité de désendettement s'envole à 18 années et 2026 et bute contre un mur en 2027 (épargne brute négative), dépassant le niveau maximum de 12 ans établi par la loi de Finances Publiques.

4- Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2023-2027

Présenté et validé par le Bureau, lors de la session du 7 novembre dernier, il totalise 8,8 M€ contre 8M€ lors du précédent ROB, incluant 1,7 M€ réalisés en 2023.

Le total de 8,8M€ est réparti entre les 4,8 M€ fléchés sur quatre gros projets déjà initiés pour partie, et 4,0 M€ d'investissements courants de renouvellement des équipements.

Les quatre principaux projets :

- **La Réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne (1 M€) :** l'Avant-Projet Définitif (APD) sera présenté au prochain Conseil Syndical, et le Permis de construire est désormais purgé des recours. Selon le calendrier annoncé par ANTEA, les marchés de travaux devraient être notifiés au cours du 1^{er} trimestre pour une livraison au dernier trimestre 2024. Les crédits des travaux seront inscrits au BP2024.
- **La Réhabilitation de la Recyclerie (2,6 M€) :** L'enveloppe globale des travaux ressortant de l'APS est de 1,8 M€. Le montant inscrit au PPI est de 2,4 M€ pour intégrer tous aléas, et 200 K€ d'études et de maîtrise d'œuvre. Pour mémoire la toiture recevra ensuite des panneaux photovoltaïques exploités par le SDEEG. Noter que l'année des travaux, les recettes de la Recyclerie seront amputées de 50%, correspondant aux 6 mois de fermeture prévisibles.
- **L'extension de la déchèterie de La Réole (0,6 M€) :** s'appuyant sur l'acquisition de terrains contigus, le projet envisagé, après viabilisation, doit permettre d'accueillir au minimum une plateforme servant d'exutoire à la collecte de biodéchets et de broyage de déchets verts en vue de les composter. Une réhabilitation-extension de l'existant est également prévu pour mieux différencier les flux de déchets apportés.
- **Les Biodéchets (0,6 M€) :** le déploiement du plan prévoit ainsi, en plus de la dotation de 9.000 composteurs individuels, **des composteurs collectifs** et financés par l'USTOM, et gérés in situ dans les communes, le test et le déploiement (si concluant) de **bornes de collecte « grutables »**, ainsi que **sept composteurs-fontaine rotatifs**, démonstrateurs expérimentaux installés dans les communes partenaires.

Les principaux investissements de renouvellement :

- Les six déchèteries continueront à faire l'objet de travaux de rénovation : **650 K€** sont engagés sur 5 ans sur les réseaux d'eau, les garde-corps, les conditions de vie des agents, la réactualisation de la signalétique, une plateforme de broyage sur Rimons,
- **340 K€** de plus que les 550 K€ investis en 2023 sur le site de Massugas seront affectés à la réhabilitation de la « Maison COVED » et à l'aménagement d'une plateforme de Sur-tri des encombrants, dotée principalement d'une table de tri, de conteneurs et d'un manitou supplémentaire.
- **1,5 M€ sur la conteneurisation**, entre investissements récurrents de renouvellement et dotation de bacs (0,4 M€) et ébauche d'un programme de déploiement de Points d'Apport Volontaires dans les bastides (étude mutualisée de Verdicité).
- Aucun camion n'est prévu dans la mesure où désormais la flotte est en location.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20231128-D20231123-DE



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AU DOB 2024

SITES	R2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	COMMENTAIRES
DECHETERIES							
Réhabilitation Saint Magne	26 000 €	1 023 000 €				1 049 000 €	
Garde-corps	15 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	55 000 €	
Bastaings	0 €	24 000 €	0 €	0 €	30 000 €	54 000 €	
Loges agents	10 000 €	82 000 €	0 €	0 €	0 €	92 000 €	Reconstructions intégrales
Plateformes et clotures	141 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €	261 000 €	
La Réole : terrain 8.000 m ²		50 000 €				50 000 €	
Réfection des réseaux eau		30 000 €	30 000 €			60 000 €	
Signalétique déchèteries	50 000 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	110 000 €	Ref. totale en 2024
Divers déchèteries	8 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	88 000 €	
Extension Déchèterie La Réole			600 000 €			600 000 €	
TOTAL DECHETERIES	250 000 €	1 449 000 €	650 000 €	20 000 €	50 000 €	2 419 000 €	
USINE DE MASSUGAS							
Parc: pelle						0 €	
Parc: chargeur	255 000 €					255 000 €	
Parc: broyeur ou cribleur	250 000 €					250 000 €	Si broyage DV en expansion
Parc: minipelle		90 000 €				90 000 €	
Parc: Manitou		50 000 €				50 000 €	Pour surtri
Plateformes	50 000 €	142 000 €				192 000 €	Surti en 2024
Parc: matériels divers	2 000 €	22 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	54 000 €	Presse 2027
TOTAL MASSUGAS	557 000 €	304 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	891 000 €	
POIDS LOURDS							
Accessoires (Hytower,...)		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €	Remplacement de 1/an
Bennes amovibles	112 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	212 000 €	Remplacement de 4/an (sur 60)
TOTAL MATERIEL TRANSPORT	112 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	252 000 €	
SITE DE MASSUGAS							
Batiments	12 000 €	100 000 €				112 000 €	Maison COVED (dt BE)
Aménagements	103 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	143 000 €	
Véhicules	39 000 €					39 000 €	Communication
NTI+mobilier	41 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	121 000 €	
TOTAL SITE DE MASSUGAS	195 000 €	130 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	415 000 €	
RECYCLERIE							
ERP	172 000 €		2 400 000 €			2 572 000 €	Aléa travaux intégré
Véhicules	40 000 €					40 000 €	
Matériel divers	25 000 €	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	115 000 €	Chariot élévateur en 2024
TOTAL RECYCLERIE	237 000 €	60 000 €	2 410 000 €	10 000 €	10 000 €	2 727 000 €	
CONTENEURISATION							
Véhicules	40 000 €				30 000 €	70 000 €	
Conteneurs	86 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	386 000 €	
BAV aériennes	39 000 €	114 000 €	85 500 €	85 500 €	85 500 €	409 500 €	Rplact 60 BAV(2024) puis déplt 15 ilots/an
BAV enterrées	26 000 €	276 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	647 000 €	12 ilots en 2024 puis 5/an
TOTAL CONTENEURISATION	191 000 €	465 000 €	275 500 €	275 500 €	305 500 €	1 512 500 €	
BIODECHETS							
Bornes collecte biodéchets	58 000 €					58 000 €	Mini-broyeur + véhicule tracteur
Composteurs collectifs		186 500 €	48 750 €	97 500 €	0 €	332 750 €	60 Bornes grutables et 7 CC1500
Composteurs regroupés		35 700 €	35 700 €	35 700 €		107 100 €	34 u. type cétoine (sans toit)
Composteurs regroupés		7 440 €	7 440 €	7 440 €		22 320 €	Composteurs individuels x3 (investis)
Matériel pour sites compostage		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €	20 K€/an supprimé
TOTAL BIODECHETS	58 000 €	239 640 €	101 890 €	150 640 €	10 000 €	560 170 €	
TOTAL GENERAL	1 600 000 €	2 682 640 €	3 512 390 €	531 140 €	450 500 €	8 776 670 €	

5- L'impact des « options stratégiques ».

Le Sur-tri des Encombrants :

Levier identifié suite à l'étude relative à l'optimisation du SPGD menée par EODD en 2022, et d'observations sur les sites d'acteurs girondins, l'idée de mettre en œuvre une telle solution sur le site de Massugas a émergé. Une caractérisation a été menée avec l'association Castilab, concluant à la possibilité de trier 50% du gisement des encombrants collectés par l'USTOM, et par conséquent à détourner cette fraction de l'enfouissement en la dirigeant soit vers des filières de traitement moins onéreuses, soit vers des filières déjà organisées en REP, soit vers la revente.

Le gisement collecté s'élève à environ à 3.900 Tonnes en 2023, soit environ 1.950 T à retraiter, dans des conditions économiquement satisfaisantes, sous réserve d'une industrialisation du process, nécessitant un investissement minimal de 150 K€, la conclusion d'un marché de prestation de service mobilisant des emplois d'insertion, un ETP USTOM supplémentaire. Le tableau ci-dessous résume le bilan financier prévisionnel de l'opération, entre économies d'enfouissement (levier TGAP essentiel) et coûts supplémentaires injectés dans ces opérations.

1- COUT DU TOUT VENANT SANS SURTRI												
Tonnages traités	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	TONNAGE 2024	TONNAGE 2025	TONNAGE 2026	TONNAGE 2027	COUTS 2023	COUTS 2024	COUTS 2025	COUTS 2026	COUTS 2027	
Tonnages Prospective	3 900	3 845	3 900	3 700	3 600	3 500	100%	75%	100%	100%	100%	
Coûts Enfouissement intégrant TGAP	130,23 €	148,30 €	162,60 €	177,40 €	185,88 €	194,94 €	570 214 €	634 140 €	656 380 €	669 168 €	682 290 €	
Coûts de transport	13,51 €	13,94 €	14,51 €	15,09 €	15,69 €	16,32 €	53 599 €	56 589 €	55 834 €	56 498 €	57 126 €	
Coût total	143,74 €	162,24 €	177,11 €	192,49 €	201,57 €	211,26 €	623 813 €	690 729 €	712 214 €	121 455 €	110 726 €	
2- COUT DU TRAITEMENT DU TOUT VENANT AVEC SURTRI												
FLUX	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Tonnage 2025	Tonnage 2025	Coût trait Par flux 2023	Coût trait Par flux 2024	Coût trait Par flux 2025	Coût trait Par flux 2026	Coût trait Par flux 2027	
Envoi vers filières de traitement onéreuses	1361	1 071	1 087	1 031	1 003	975	146 711 €	148 809 €	141 178 €	137 362 €	133 547 €	
Plâtre	299	235	239	227	220	214	21 656 €	21 966 €	20 839 €	20 276 €	19 713 €	
Polystyrène	57	45	46	43	42	41	7 151 €	7 253 €	6 831 €	6 695 €	6 509 €	
Plastiques durs	449	353	359	340	331	322	63 527 €	64 537 €	61 227 €	59 572 €	57 918 €	
Plastiques souples	378	298	302	286	279	271	47 420 €	48 099 €	45 632 €	44 399 €	43 165 €	
Bois	178	140	142	135	131	128	6 857 €	6 955 €	6 598 €	6 420 €	6 241 €	
Détournement vers des filières REP	771	607	616	584	568	553	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Réemploi	100	79	80	76	74	72	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
DEEE, DEA, DMS	8	6	6	6	6	6	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Huissieries	114	90	91	86	84	82	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
DV	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Textiles	164	129	131	124	121	118	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Matériels électriques	121	95	97	92	89	87	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Eco meubles	264	208	211	200	195	189	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Revente de matériaux supplémentaires	310	244	248	235	229	222	-38 818 €	-39 373 €	-37 354 €	-36 345 €	-35 335 €	
Ferraille	85	67	68	64	63	61	-17 875 €	-18 131 €	-17 201 €	-16 736 €	-16 271 €	
Papiers	150	118	120	114	111	107	-12 660 €	-12 841 €	-12 183 €	-11 854 €	-11 524 €	
Cartons	75	59	60	57	55	54	-8 283 €	-8 401 €	-7 970 €	-7 755 €	-7 540 €	
Tout-venant restant à enfouir	1 458	1 923	1 950	1 850	1 800	1 750	312 599 €	329 753 €	328 190 €	319 320 €	310 450 €	
TOTAL TRAITEMENT	3 900	3 845	3 900	3 700	3 600	3 500	420 491 €	439 188 €	432 014 €	420 338 €	408 661 €	
COÛT TRANSPORT APRES SURTRI (tout venant à enfouir X cout transport/T)							41 736 €	44 064 €	43 476 €	45 215 €	47 024 €	
COÛT TOTAL TRAITEMENT+TRANSPORT APRES SURTRI							462 227 €	483 252 €	475 490 €	465 553 €	455 685 €	
CHARGES SUPPLEMENTAIRES DE VALORISATION												
							2023	2024	2025	2026	2027	
Chapitres	011	611	Marché de prestation : personnel				97 000 €	97 000 €	100 880 €	104 915 €	109 112 €	
	011	611	Marché de prestation : frais de transport				10 000 €	10 400 €	10 816 €	11 249 €	11 699 €	
	012	64%	1 ETP USTOM pelle et transport				40 000 €	41 600 €	43 264 €	44 995 €	46 794 €	
	042	6811	Amortissement matériel de tri et stockage				28 400 €	28 400 €	28 400 €	28 400 €	28 400 €	
TOTAUX CHARGES SUPPLEMENTAIRES							175 400 €	177 400 €	183 360 €	189 558 €	196 005 €	
BILAN DU SURTRI SELON MODELE PROSPECTIF												
							2023	2024	2025	2026	2027	
Minoration des couts d'enfouissement ENC	011	611	Marchés de traitement				-257 615 €	-304 387 €	-328 190 €	-349 848 €	-371 840 €	
Minoration des couts de transport vers exut.	011	611	Marchés de transport				-11 863 €	-12 525 €	-12 358 €	-11 283 €	-10 102 €	
Envoi vers des filières de trait onéreuses	011	611	Marchés de transport/traitement				146 711 €	148 809 €	141 178 €	137 362 €	133 547 €	
Sous-traitance	011	611	Marchés de prestation administratives				107 000 €	107 400 €	111 696 €	116 164 €	120 810 €	
Sous-total charges générales	011	611					-15 768 €	-60 703 €	-87 674 €	-107 605 €	-127 585 €	
Sous-total masse salariale	012	64%					40 000 €	41 600 €	43 264 €	44 995 €	46 794 €	
Sous-total amortissement du matériel	042	6811					0 €	0 €	28 400 €	28 400 €	28 400 €	
Revente de matériaux supplémentaires	70	703					-38 818 €	-39 373 €	-37 354 €	-36 345 €	-35 335 €	
BILAN DU SURTRI SELON MODELE PROSPECTIF							-14 586 €	-58 477 €	-53 365 €	-70 555 €	-87 726 €	
Rappel tonnage retenu							3 845	2 925	3 700	3 600	3 500	

Le Bureau du 7 novembre 2023 a validé le lancement de cette activité dans la mesure où elle a la capacité de générer des économies, et ne nécessite pas un investissement élevé, ce qui permettrait de l'arrêter à l'issue du marché de prestation d'un an renouvelable, si les résultats ne se révélaient pas probants.

Également, il conviendra d'étudier finement les conséquences de la mise en œuvre qui, au-delà des contraintes sur les déchèteries, pourrait peut-être constituer une opportunité de détourner des flux supplémentaires de l'enfouissement.

Au-delà du gain financier, a priori acquis, le sur-tri constitue un puissant moyen d'améliorer les performances environnementales objectives du syndicat, inscrits dans la Loi de Transition Energétique, par des objectifs en 2025 au regard de la situation en 2010 :

- Sur le plan de la réduction de l'enfouissement (39% aujourd'hui à 50% en 2025 = atteinte de l'objectif),
- Sur le niveau de valorisation globale des déchets collectés (42% aujourd'hui à 48% en progression vers l'objectif de 65%).

Le déploiement du Plan Biodéchets :

La politique biodéchets, affirmée et votée par le Conseil Syndical du 13 septembre 2022, s'est traduite par un plan de déploiement ayant fait l'objet d'affinages successifs depuis l'étude présentée par EODD en juillet 2022, et qui a servi de scénario de référence pour la prospective financière sous-tendant le ROB 2023.

L'obtention d'une subvention de l'ADEME, potentiellement de 460 K€, suppose sur la période mi 2022-mi-2025 des actions massives sur 4 axes, incluant le broyage de déchets verts. La signature de la convention a permis de structurer le déploiement des efforts financiers et à prévoir une concentration de ceux-ci sur une période d'autant plus courte qu'elle est entamée d'un tiers à ce jour.

En ce début d'année 2023, la mise en œuvre du plan a reposé principalement sur la mise en place d'une organisation de service adéquate avec un pilotage rattaché au service Communication et la titularisation d'un second poste lié à la sensibilisation, la généralisation de la distribution de composteurs individuels conditionnés à une formation préalable pour les usagers demandeurs, et l'acquisition d'un gros broyeur, subventionné par l'ADEME.

En vue d'avancer sur tous les aspects du plan, 2024 verra la mise en œuvre des volets suivants :

- 1- **Collecte séparative des biodéchets** dans un périmètre de 6.600 habitants en centre-bourgs : via une cinquantaine de composteurs collectifs (type cétoine) plus une quarantaine de composteurs individuels regroupés par trois, pour un usage collectif, ou en PAV ; à cet égard, une expérimentation de composteurs « grutables » permettant un pré-compostage avec broyat sera initiée dès 2024 sur la base d'équipements prometteurs actuellement utilisés dans l'est de la France. Ces biodéchets seraient regroupés pour traitement sur des micro-plateformes spécialisées privées, communales, ou appartenant au syndicat (à La Réole). Eléments forts de communication aussi bien que démonstrateurs à situer dans des lieux névralgiques, sept « composteurs-fontaine » seront proposés aux communes qui le souhaitent pour installation dans un lieu public.
- 2- **Communication, sensibilisation, formation et accompagnement de projets.** En interne, par la création de supports pédagogiques, le développement d'une identité graphique autour des biodéchets, la formation de maître-composteur... A l'extérieur, par l'organisation de réunions publiques d'évènements et de formation d'usagers comme référents de site de compostage, par une prestation générale d'accompagnement qui serait confiée à une association spécialisée du territoire.
- 3- **Gestion de proximité des biodéchets.** L'objectif de parvenir à un déploiement massif de 9.000 unités sur 3 ans nécessite de supprimer la condition de formation pour l'attribution d'un composteur en plastique. Ces derniers seraient distribués gracieusement (soit une aide de 40€ /unité) avec une communication adaptée, ou par des campagnes « coup de poing » dans les communes, ou en déchèteries. Les composteurs en bois, optionnels, seraient vendus 15 € TTC (soit une aide de 57 €/unité).

4- **Le broyage des végétaux.** Trois axes de déploiement :

- Le broyage en masse : Il sera assuré gracieusement par l'USTOM au moyen du broyeur Hantsch acquis en 2023, qui se déplacerait sur des plateformes de regroupement de déchets verts construites et gérées par les collectivités, et répondant à un cahier des charges précis de l'USTOM.
- Le broyage à domicile : l'appel d'offre lancé par l'USTOM a abouti à attribuer cette prestation expérimentale à un groupement de deux ESAT spécialisés, qui interviendront en complémentarité sur l'ensemble du territoire pour assurer le broyage de petits volumes (dans la limite de 2x 2h/an) au domicile des particuliers et sur demande. Tarif de 25€ TTC voté au conseil syndical du 26 septembre 2023.
- Le Bureau propose par ailleurs aux communes volontaires de mettre à disposition un terrain pour que tout habitant désirant faire broyer ses végétaux sur place et récupérer le broyat puisse le faire plutôt que de les apporter en déchèterie ou de les faire broyer à domicile.

Le bilan prospectif biodéchets et son impact sur les résultats futurs du syndicat.

A l'exception des subventions ADEME et Région attendues, les retombées positives sur les tonnages d'OMR détournés ont été significativement revues à la baisse comparativement aux éléments fournis par EODD et retenus dans la prospective l'an passé (cf. 1^{ère} ligne du tableau suivant).

Les retours d'expérience des syndicats déjà engagés dans cette démarche nous incitent à être prudents. Ainsi, sur ce point, l'impact positif du plan présenté l'an dernier, a-t-il été divisé par quatre, pour n'espérer qu'un gain de 100 K€ annuels à l'horizon 2027.

B-DEPENSES par chapitres/articles	Ref. TRIBIO	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gain sur traitement OMR+DV		-15 640 €	-37 316 €	-62 680 €	-96 057 €		-211 692 €
Collecte des Conteneurs BioDech	Tribio volet1	0 €	10 000 €	20 000 €	30 000 €		60 000 €
Nettoyage des Conteneurs Biodech	Tribio volet1	0 €	0 €	9 750 €	9 750 €		19 500 €
AM projet des microplateformes	Tribio volet1	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €		25 000 €
Portage dossier agrément sanitaire	Tribio volet1	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €		25 000 €
Supports pédagogiques 154 sites CC	Tribio volet2	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €		45 000 €
Loc. logiciel de suivi des sites CC	Tribio volet2	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €		5 400 €
Comm./compost.restes alimentaires	Tribio volet2	40 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €		80 000 €
Réunion publiques déplt PAV Compost	Tribio volet2	16 500 €	33 000 €	16 500 €	0 €		66 000 €
Prest accompagnement MeR (34 CC)	Tribio volet3	29 000 €	29 000 €	29 000 €	0 €		87 000 €
Formation 80 référents de sites CC	Tribio volet3	2 500 €	2 500 €	2 500 €	0 €		7 500 €
Formation maître composteur	Tribio volet3	3 500 €	1 500 €	0 €	0 €		5 000 €
Sensibilisation 120 élus	Tribio volet3	9 000 €	9 000 €	0 €	0 €		18 000 €
ARDS: sensibilisation "jardinage"	Tribio volet3	38 600 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €		74 600 €
Caractérisation des OMR	Tribio volet3	22 000 €	0 €	22 000 €	0 €		44 000 €
Maintenance des sites		0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Maintenance broyeurs	Tribio volet4	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Kits de compostage	Tribio volet3	2 625 €	2 625 €	525 €	525 €		6 300 €
Bioeaux	Tribio volet3	16 800 €	16 800 €	3 360 €	3 360 €		40 320 €
Composteurs individuels	Tribio volet3	150 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €		350 000 €
Total dépenses du 011		343 735 €	227 959 €	141 805 €	33 428 €		746 928 €
Masse salariale brute		49 200 €	45 600 €	39 200 €	38 400 €		172 400 €
Autres dépenses de MS		4 260 €	4 260 €	2 130 €	2 130 €		12 780 €
Total dépenses du 012		53 460 €	49 860 €	41 330 €	40 530 €		185 180 €
Amortissement PAV Composteurs grutables		0 €	4 643 €	11 607 €	25 536 €		41 786 €
Amortissement 7 composteurs fontaines		0 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €		66 000 €
Amortissement 34 cétoines		0 €	5 100 €	10 200 €	15 300 €		30 600 €
Amortissement 120 sites "supercomposteurs"		0 €	1 063 €	2 126 €	3 189 €		6 377 €
Amortissement matériel des sites		11 600 €	13 600 €	15 600 €	17 600 €		58 400 €
Total dépenses du 042 (en € HT)		11 600 €	46 406 €	61 533 €	83 624 €		203 163 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENTT(€ HT)		408 795 €	324 225 €	244 668 €	157 582 €		1 135 271 €
C-RECETTES par chapitres/articles							
74 Subvention tribio volet1		74 000 €	74 000 €	66 500 €	0 €		214 500 €
74 Subvention tribio volet2		0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
74 Subvention tribio volet3		0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
74 Subvention tribio volet4		0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
70 Prestations de broyage		0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
Total RECETTES de FONCTIONNEMENT (€ HT)		74 000 €	74 000 €	66 500 €	0 €		214 500 €
IMPACT NET EN FONCTIONNEMENT (en € HT)		-334 795 €	-250 225 €	-178 168 €	-157 582 €		-920 771 €
PAV Composteurs grutables		32 500 €	48 750 €	97 500 €	0 €		178 750 €
7 composteurs fontaines (démonstrateurs)		154 000 €	0 €	0 €	0 €		154 000 €
Composteurs collectifs type cétoines		35 700 €	35 700 €	35 700 €	0 €		107 100 €
Amortissement 120 sites "supercomposteurs"		7 440 €	7 440 €	7 440 €	0 €		22 320 €
Matériel pour sites de compostage		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		40 000 €
Total DEPENSES d'INVESTISSEMENT(€ HT)		239 640 €	101 890 €	150 640 €	10 000 €		502 170 €
Total RECETTES d'INVESTISSEMENT(€ HT) Subvention Tribio		79 500 €	0 €	0 €	0 €		79 500 €

6-L'impact des « options stratégiques ».

Précision méthodologique relative à la présentation des tableaux de prospective : Les options stratégiques développées ci-dessus font l'objet d'une intégration différenciée dans la prospective à 5ans. Elles sont traduites sous forme budgétaire dans un format permettant de bien les identifier par chapitre. A cet égard, le tableau joint présente, dans la section de fonctionnement, pour chaque ligne, en plus du total, le détail des chiffres de la prospective « fil de l'eau », de l'impact des biodéchets, et de l'impact du sur-tri.

Les conséquences financières de la collecte des PAV en bastides ne sont pas intégrées dans le volet « fonctionnement » de la prospective.

En effet, d'une part les conclusions de l'étude Verdicité ne sont pas encore connues à ce jour, au même titre que le coût des marchés de collecte associés, d'autre part, aucun arbitrage n'a été pris s'agissant du périmètre, du dimensionnement, de la participation éventuelle des communes concernées.

La prospective présentée ci-dessous repose sur l'hypothèse d'une revalorisation de la grille de prix par an à compter de 2024.

Les 300 K€ de recettes additionnelles générées ne viennent que partiellement compenser la croissance naturelle des dépenses (+500 K€/an), mais elles en atténuent l'impact.

C'est le scénario minimum qui permet, malgré la baisse anticipée du résultat, de ne pas faire plonger excessivement le niveau d'épargne brute sur la période, et, par suite, de maintenir un autofinancement prévisionnel pour maintenir une capacité de désendettement de 7 ans à l'horizon 2027 tout en réalisant le Plan Pluriannuel d'investissement de 9 M€.

Projection de la section de fonctionnement

SCENARIO PROSPECTIF 2023-2027 avec BIODECHETS et SURTRI // tarif RI = 3.00% par an											
(Données exprimées en K€)											
SECTION DE FONCTIONNEMENT			Comptes administratifs		Projection N		Prospective FONCTIONNEMENT				
			CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027	Hyp. Evol/an
DEPENSES											
Charges Générales			865	990	1 209	1 398	1 623	1 632	1 626	1 689	5,21%
Charges générales fil de l'eau			865	990	1 209	1 398	1 454	1 512	1 573	1 635	-4,00%
Impact biodéchets (composteurs individuels)			0	0	0	0	169	119	54	54	Trisbo
Impact sur-tri (achats divers)			0	0	0	0	0	0	0	0	USTOM
611-Marchés de prestations administratives			0	109	93	183	461	456	473	411	31,04%
11-Marchés de prestations administratives fil de l'eau			0	109	93	183	191	199	205	214	-4,00%
Impact biodéchets (prestations payées)			0	0	0	0	190	146	151	76	Trisbo
Impact sur-tri (prestations payées)			0	0	0	0	0	0	0	0	Trisbo
611-Marchés de coll./transp./trait. hors TGAP			5 091	5 492	5 625	5 358	5 545	5 787	6 038	6 321	4,49%
Marchés de coll./transp./trait. hors TGAP fil de l'eau			5 091	5 492	5 625	5 358	5 697	6 004	6 324	6 665	-4,00%
Impact biodéchets (gains de traitement)			0	0	0	0	-16	-37	-63	-95	ECCO
Impact sur-tri (gains d'exploitation)			0	0	0	0	-126	-199	-248	-248	USTOM
Impact marché de collecte PAY/DMR			0	0	0	0	0	0	0	0	USTOM
611-T.G.A.P.			249	434	546	631	705	776	785	754	-4,88%
Sous-Total 011 :			6 205	7 024	7 474	7 670	8 334	8 631	8 902	9 175	
012 Charges de Personnel			2 184	2 136	2 316	2 665	2 856	2 976	3 084	3 205	5,07%
Charges de personnel fil de l'eau			2 184	2 136	2 316	2 665	2 772	2 892	2 998	3 118	4,00%
Impact biodéchets (effectifs suppl.)			0	0	0	0	53	50	41	41	Trisbo
Impact sur-tri (effectifs suppl.)			0	0	0	0	31	43	45	47	USTOM
65 Autres charges de gestion courante			42	50	60	70	71	73	74	76	2,06%
86 Charges Financières			92	88	79	83	80	73	66	61	-6,50%
Intérêts nouveaux emprunts			0	0	0	0	0	24	104	101	Deduit
87 Charges Exceptionnelles			28	17	16	18	18	18	18	18	0,00%
Provisions pour risques et charges			0	5	0	31	0	0	0	0	NS
022 Dépenses Imprévues			0	0	0	0	0	0	0	0	fixe
042 Dotations aux amortissements/Deconv			720	773	1 550	953	1 025	1 150	1 215	1 276	8,50%
042 Dot. amortissements - fil de l'eau			720	773	1 550	953	1 019	1 075	1 125	1 164	fixe
042 Dot. amortissements - Impact biodéchets			0	0	0	0	12	-6	62	84	ECCO
042 Dot. amortissements - Impact sur-tri			0	0	0	0	0	28	28	28	USTOM
042 Dot. amortissements - Impact Débit PAY			0	0	0	0	0	0	0	0	USTOM
023 Virt à la section de fonctionnement			0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX :			9 272	10 093	11 495	11 389	12 384	12 844	13 464	13 912	DEPENSES
(Données exprimées en K€)											
RECETTES			CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027	Hyp. Evol/an
74 CDC appels RI			7 782	8 842	9 358	9 485	9 730	10 022	10 322	10 632	3,00%
SUBVENTIONS Filières valorisation			1 254	954	938	1 096	1 016	1 036	1 057	1 078	-0,41%
SUBVENTIONS (Ademe, TOTAL)			33	0	0	69	134	134	102	0	NS
SUBVENTIONS (Ademe, TOTAL) fil de l'eau			33	0	0	69	60	35	0	0	Deduit
Impact biodéchets (subventions spécifiques)			0	0	0	0	74	74	67	0	Trisbo
Impact SUR-TRI (subventions spécifiques)			0	0	0	0	0	0	0	0	USTOM
Remboursements sur CAE			52	65	95	81	84	88	91	95	4,25%
Sous-Total 74 :			9 121	9 860	10 391	10 730	10 964	11 279	11 571	11 804	
70 Produit des services de l'USTOM			347	491	463	424	440	463	501	540	6,82%
70 Revente de matériaux			294	788	975	625	667	687	699	712	3,47%
Revente de matériaux fil de l'eau			294	788	975	625	637	650	653	676	2,00%
Impact biodéchets (arrachements facturables)			0	0	0	0	0	0	0	0	Trisbo
Impact sur-tri (complément bonvoje reventu)			0	0	0	0	30	37	36	33	USTOM
013 Remboursements et rémunérations			104	19	63	41	43	45	46	48	4,25%
75 Autres revenus dont Recyclerie			185	275	336	284	284	142	284	284	0,00%
76 Produits financiers			0	0	0	0	0	0	0	0	NS
77 Produits exceptionnels			14	83	276	7	10	10	10	10	NS
042 Opération d'ordre entre sections			173	173	179	179	179	179	179	179	Res/10 ans
002 Solde cumulé reporté											
TOTAUX :			10 238	11 709	12 683	12 289	12 585	12 804	13 291	13 577	RECETTES
Résultat de fonctionnement de l'année N			967	1 617	1 188	900	201	-139	-173	-335	
Résultat reporté N-1			1 708	2 675	4 230	5 418	5 019	3 820	2 681	2 508	
Solde d'exécution N			2 675	4 292	5 418	6 318	5 220	3 681	2 508	2 173	Orbite fin N
FINANCIEMENTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0	61	0	1 300	-1 400	1 000	0	0	0
Impact biodéchets			0	0	0	0	-335	-250	-178	-158	-921
Impact SURTRI			0	0	0	0	44	53	71	88	256
Epargne Brute			1 514	2 217	2 539	1 674	1 016	757	773	650	-4 890

Sur la période 2024-2027, le sur-tri (gain attendu de 256 K€) ne compenserait que partiellement l'impact des biodéchets (-921 K€).

L'impact du plan d'investissement 2023-2027 se traduit à plusieurs niveaux :

- Des amortissements en hausse d'un tiers fin 2027 ; sans impact néanmoins sur le niveau d'épargne brute,
- Des charges d'intérêt de l'ordre de 100 K€/an à compter de 2026.

Projection de la section d'investissement

(Données exprimées en K€)	Comptes administratifs			Projection N	Prospective INVESTISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj. 2023	CA proj. 2024	CA proj. 2025	CA proj. 2026	CA proj. 2027	Hyp. Evol/an
DEPENSES									
16 Emprunts et assimilés	304	310	316	323	330	268	293	296	
16 Rembt capital nouveaux emprunts	0	0	0	0	0	20	78	82	
204 fonds de concours	0	0	0	0	0	0	0	0	
20 Immobilisations Incorporables	50	47	61	210	0	0	0	0	
21 Immobilisations Corporelles	416	596	571	1 332	1 320	411	381	441	
23 Immob.en cours (Opérations en cours)	357	27	18	0	1 123	3 000	0	0	
21 Immobilisations Opérations bio déchets	0	0	0	58	240	102	151	10	
27 Cautions et emprunts	0	236	200	0	0	0	0	0	
020 Dépenses imprévues d'investissement	0	0	0	154	0	0	0	0	
040 Opérations d'ordre entre sections	173	173	179	179	179	179	179	179	
041 Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	20	20	20	20	20	
TOTAUX :	1 346	1 410	1 545	2 276	3 211	4 019	1 101	1 029	
RECETTES									
13 Dotations et Fonds de réserve	0	91	61	0	80	0	0	0	
16 emprunts et assimilés	20	256	0	0	600	1 800	0	0	
23 remboursements sur revenus de garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	
040 Amortissements	720	773	1 550	953	1 013	1 075	1 125	1 164	
041 Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	20	20	20	20	20	
021 Virt de la section de fonctionnement	0	0	0	1 300	1 400	1 000	0	0	
TOTAUX :	786	1 142	1 811	2 273	3 113	3 895	1 145	1 184	
Résultat de fonctionnement de l'année N	967	1 617	1 188	900	201	-139	-173	-335	
Résultat d'investissement de l'année N	-559	-268	266	-3	-98	-125	43	155	
Résultat reporté N-1	1 088	529	261	258	255	156	32	75	

Autofinancement prévisionnel : La ligne « virement de la section de fonctionnement » (3,7 M€ en cumulé sur la période) traduit la nécessité d'auto financer la section d'investissement, au-delà de la souscription prévue d'emprunts (2,4 M€). Cela se traduira comme une consommation du Fonds de Roulement cumulé, qui évoluera ainsi, en comparaison de l'hypothèse où la grille ne serait pas revalorisée de 3% par an :

Evolution du FdR fin N sans augmentation de tarif

(en K€)	FdR fin N-1	Résultat N	Affectation SI	FdR fin N
2022				5 418
2023	5 418	900	-1 300	5 018
2024	5 018	211	-1 400	3 829
2025	3 829	-270	-1 000	2 559
2026	2 559	-726		1 833
2027	1 833	-1 175		658

Evolution du FdR fin N après augmentation de tarif de 3% par an

(en K€)	FdR fin N-1	Résultat N	Affectation SI	FdR fin N
2022				5 418
2023	5 418	900	-1 300	5 018
2024	5 018	211	-1 400	3 829
2025	3 829	22	-1 000	2 851
2026	2 851	-133		2 718
2027	2 718	-273		2 445



Sans augmentation de la grille, le FdR passera sous le seuil critique de 2 M€ atteint fin 2019 avec un vrai risque sur la solvabilité.

La réduction d'1M€ du PPI ne changerait pas fondamentalement la question qui réside à moyen terme davantage dans le maintien d'un niveau minimal d'épargne brute à terme. Par ailleurs, l'effet ciseau annoncé précédemment montre qu'il serait dangereux de ne pas anticiper l'avenir au point de ne pas répercuter dans la grille une augmentation des dépenses de 500 K€ par an.

Perspectives en matière d'endettement

Le capital restant dû de la dette au 31/12/2023 s'élève à 3 842 000 €.

Compte tenu des 2,4 M€ de nouveaux emprunts et du remboursement du capital de la dette, le capital restant dû au 31/12/2027 s'élèvera à 4 852 000 €.

Eu égard à la Marge Brute prévisionnelle fin 2023 (1,5 M€) la capacité de désendettement actuelle de l'USTOM est de 2,3 ans.

Dans les conditions proposées, la capacité de désendettement s'affichera alors en augmentation à 7,5 années, ce niveau étant compatible avec les règles d'équilibre financier applicables aux collectivités territoriales (plafond maximal de 12 ans). Dès lors, le Plan Pluriannuel d'Investissement peut être considéré comme soutenable.

Pour la période 2023-2027, il est proposé un financement du PPI (pour mémoire 8,8 M€) comme suit :

- 2,4 M€ d'emprunts
- 6,4 M€ d'autofinancement prévisionnel dont :
 - o Autofinancement au fil de l'eau de 3,6 M€ sur la période,
 - o Prélèvement sur le Fonds de Roulement (FdR) cumulé fin 2023 de 2,8 M€.

Malgré le durcissement des conditions de marché constatées actuellement, cette stratégie financière correspond à une logique orthodoxe en matière de financement des investissements de long terme que constituent les trois projets constructifs présentés ci-dessus. Les conditions de recours au financement externe sont susceptibles d'évoluer dans un sens ou dans un autre d'ici la mise en œuvre effective des projets en question. Par ailleurs, les évaluations des montants à financer ne seront précisés qu'à l'issue des phases APD et DCE.

Dans la perspective de la réalisation du scénario présenté, l'endettement sera soutenable avec une capacité de désendettement aux alentours de 7,5% en 2027.

